## Les sentiers de balade

Le site est aujourd'hui équipé de deux sentiers de visite sur le marais Est.

Le premier est le sentier forestier d'1 kilomètre, accessible librement et toute

l'année. Il vous permettra d'avoir une vue imprenable

sur le marais du haut de la tour d'observation.

Le second est un sentier dans le marais,

de **4,2 kilomètres**, accessible librement une partie de l'année ou lors de sorties nature. Ces deux sentiers sont équipés

de panneaux pédagogiques.





Le calendrier des visites dans le marais est disponible en téléchargement sur : www.cen-hautsdefrance.org
Retrouvez les périodes et horaires d'ouvertures du sentier du marais dans la vitrine, à l'entrée du site et auprès de l'Office de Tourisme d'Oise et d'Halatte (cf p. 25).